



# LES FOULEES DE LA TANIÈRE

## RÈGLEMENT ENTREPRISES

**Le Fonds de Dotation La Tanière** organise l'opération « *Les Foulees de La Tanière* ». Cette mobilisation n'est pas une compétition sportive mais un événement solidaire qui a avant tout pour objectif de réunir des fonds au profit de la protection animale.

Ce document vous exposera les modalités et règles à suivre dans le cadre de cette course. En vous inscrivant à la course, vous acceptez le règlement mis en place.

### **ARTICLE 1 : MODALITES**

- **Date :** du lundi 8 juin au dimanche 21 juin 2026 inclus
- **Distances :** libre (marche, course à pied, cyclisme)
- **Lieu :** territoire national (métropole et outre-mer) et autres pays
- **Objectif :** action solidaire à effectuer en courant, en marchant ou en pédalant

### **ARTICLE 2 : CONDITIONS D'INSCRIPTION**

Tous les acteurs de cet événement s'engagent sur la page internet : <https://les-foulees-de-la-taniere.fr/>

Pour bénéficier de l'accès à « l'engagement entreprises », vous vous engagez à inscrire au minimum 10 collaborateurs.

Chaque collaborateur pourra rejoindre une équipe déjà constituée.

Les inscriptions sont ouvertes à partir du vendredi 8 mai à 8h et cela jusqu'au dimanche 21 juin à 20h.

Le tarif de l'engagement est de 20 euros par collaborateur (18,90€/collaborateur + les dons potentiels versés seront reversés au Fonds de Dotation La Tanière et 1,10 euros seront reversés à la plateforme digitale pour couvrir les frais de gestion).

Un reçu fiscal sera délivré uniquement pour les dons complémentaires, conformément aux dispositions de l'article 238bis du CGI ainsi qu'une attestation de paiement pour la totalité des frais engagés. Ils vous seront envoyés par email dans un délai de 1 à 2 mois après la fin de l'événement.

Les mineurs peuvent participer mais exclusivement sous la responsabilité de leur responsable légal.

**⚠ Attention :** tout engagement nécessite l'acceptation et le strict respect de la charte de bonne conduite disponible sur le site internet de l'opération.



A l'issue de leur inscription, les participants ont la possibilité de télécharger leur dossard attestant de leur mobilisation.

### **ARTICLE 3 : CHALLENGES ENTREPRISES**

Pour booster la mobilisation et animer l'opération, des challenges inter-entreprises sont mis en place. Les « classements entreprises » suivants seront actualisés en temps réel pendant toute la durée de l'opération :

- Nombre de collaborateurs inscrits
- Montant collecté
- Nombre de kilomètres parcourus.

Des classements inter-entreprises sur le nombre de kilomètres parcourus par activité (marche, course à pied ou cyclisme) sont également mis en place.

Les participants aux challenges seront intégrés à la rubrique « Partenaires » du site internet de l'opération et pourront être mis en avant sur les réseaux sociaux du Fonds de Dotation La Tanière. Les entreprises arrivant en tête des différents classements se verront proposer le parrainage symbolique d'un pensionnaire du refuge. Ce parrainage comprendra notamment des photos de l'animal, un certificat de parrainage ainsi que des nouvelles régulières de celui-ci au cours de l'année.

### **ARTICLE 4 : ASSURANCE**

Tous les engagés déclarent être en possession d'une police d'assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels. Ce n'est pas une compétition, c'est une opération solidaire et tous les participants participent sous leur entière responsabilité pour tout dommage. L'activité physique demande un entraînement adapté et tous les participants doivent être en capacité physique de pouvoir réaliser la distance choisie.

Les participants reconnaissent participer sous leur propre responsabilité et attestent être couverts par une assurance responsabilité civile personnelle. L'organisateur ne pourra être tenu responsable en cas d'accident résultant d'un non-respect des règles de sécurité ou d'une condition physique inadaptée.

### **ARTICLE 5 : ANNULATION**

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle, d'évolution des règles de confinement ou de toutes autres circonstances mettant en danger la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit de modifier la date ou d'annuler l'évènement sans que les acteurs puissent prétendre à une réparation du préjudice.



En cas d'annulation indépendante de la volonté de l'organisateur, les frais d'inscription (18.90€) resteront acquis au Fonds de Dotation La Tanière et seront intégralement affectés à ses missions de protection animale.

## **ARTICLE 6 : DROIT A L'IMAGE**

### UTILISATION D'IMAGE :

Tous les participants autorisent les organisateurs de l'opération « Les foulées de La Tanière » ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation (réseaux sociaux par exemple), sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Pour les participants mineurs, cette autorisation est donnée par le représentant légal lors de l'inscription.

### CNIL :

Les données personnelles communiquées par les participants sont destinées au personnel habilité de la société responsable du traitement de ces données. Ces données sont utilisées afin d'assurer le traitement des inscriptions des participants et de faire appel à la générosité de ces derniers. Les participants sont susceptibles de recevoir par email des informations concernant l'épreuve sur laquelle ils sont inscrits ainsi que sur d'autres manifestations. Les participants peuvent être amenés à recevoir des informations et/ou propositions d'autres sociétés ou associations partenaires. Les données sont conservées pendant une durée maximale de 3 ans à compter du dernier contact.

Les informations recueillies sont enregistrées dans une base de données pour la gestion des newsletters. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant l'organisation : par email à l'adresse [contact.generosites@lataniere-refuge.fr](mailto:contact.generosites@lataniere-refuge.fr) , ou courrier postal, accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé à « Fonds de Dotation La Tanière – Le Grand Archevilliers – 28630 Nogent-Le-Phaye ». Vous pouvez également vous désabonner des newsletters en vous rendant directement en bas de l'une des newsletters que vous recevez. Vos demandes seront prises en compte dans un délai maximum de 48 heures – jours ouvrables, sauf pour les demandes transmises par courrier postal, qui requièrent un délai de 8 jours.

## **ARTICLE 7 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT**

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et de la charte de bonne conduite, et qu'il s'engage à respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.

